



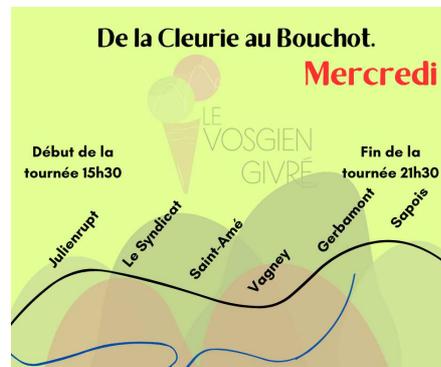
• **Changement de jour pour la tournée de la camionnette à glace**

Les tournées de la camionnette à glace du Vosgien Givré auront lieu dorénavant les mercredis (détail ci-contre).

La camionnette passe dans les rues principales, ainsi que certaines rues annexes, avec une petite musique enjouée. N'hésitez pas à sortir de chez vous, à vous diriger vers la musique et à leur faire signe.

Les horaires de passage indiqués peuvent varier légèrement avec une marge de 30 minutes en fonction des aléas de la circulation, des imprévus et des ventes.

Vous pouvez suivre l'actualité sur la page Facebook : <https://www.facebook.com/levosgiengivre/>



• **Transport scolaire rentrée 2023-2024**

Tous les élèves, de la maternelle au lycée, devant emprunter les transports scolaires pour se rendre à leur établissement d'enseignement doivent obligatoirement procéder, **à partir du 5 juin et avant le 7 juillet**, à leur inscription sur le site régional www.fluo.eu/scolaire88 (Attention nouveau site, voir consignes images ci-dessous).

- **Ecole maternelle et élémentaire** : Pour les élèves scolarisés à l'école maternelle et élémentaire, la carte est gratuite.
- **Collège** : Pour le collège du Ban de Vagney, le tarif de la carte est de 94 €.

Aide de la Commune de Sapois aux familles : La commune prend à sa charge le montant intégral de la carte de transport pour les collégiens domiciliés à Sapois se rendant au collège du Ban de Vagney.

Pour bénéficier de cette participation, il convient de déposer en Mairie les documents suivants :

- Facture acquittée-titre de transport, émise après règlement, par la région Grand Est
- Copie de la carte de transport scolaire 2023-2024
- Relevé d'identité bancaire

POUR VOUS INSCRIRE :

1. Rendez-vous sur www.fluo.eu/scolaire88, puis ouvrez le tuto d'inscription.
2. Cliquez ensuite sur le bouton jaune « mon dossier scolaire ».
3. Cliquez sur « je crée un compte », même si vous étiez déjà inscrit au transport scolaire les années précédentes.

4. Remplissez chaque page en vous reportant au tuto si besoin.

Si votre enfant est ayant-droit mais ne dispose pas d'une offre complète de transport scolaire, le service transport vous recontactera après instruction de votre dossier.

Contact :
Maison de la Région d'Epinal - Service transport
40 quai des Bons Enfants
88000 Epinal
Tel. : 03 87 33 67 98
Mail : www.fluo.eu/88 rubrique Contact

- **Rappel bruits de voisinage**

L'arrêté préfectoral des Vosges n°964/08/DDASS/SE du 26 décembre 2008 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage fixe l'autorisation des travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses...) uniquement aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Les samedis : de 9h à 12h et de 14h à 19h
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

- **Etude sur les chauves-souris**

Du 16 au 25 Juin, la Commission de protection des eaux, du patrimoine, de l'environnement, du sous-sol et des chiroptères de Lorraine (CPEPESC) va mener une étude sur les chauves-souris dans plusieurs communes du secteur, dont Sapois. Trois véhicules (Renault Kangoo, Ford Fusion et Citroën C3 verte) sillonneront donc la commune durant cette période.

- **Recrutement de jeunes sapeurs-pompiers**

Le centre de secours recrute des jeunes filles et garçons né(e)s en 2009 ou 2010, pour une rentrée en septembre 2023.

La formation est sur 3 années avec l'objectif de passer le Brevet National de Jeunes Sapeurs-Pompiers et pourquoi pas, devenir sapeur-pompier volontaire à 16 ans.

Pour tout renseignement et/ou inscription, appeler le Centre de Secours : 06 15 58 40 67

- **Conseil Municipal**

La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu ce vendredi 2 juin à 20h - salle du Conseil de la Mairie.

Pour être informé des conseils, pour rappel, les dates sont consultables sur notre site internet.

- **Demandes d'urbanisme**

Voici les derniers actes d'urbanisme accordés ou refusés par le Préfet des Vosges (les arrêtés sont consultables sur le panneau d'affichage devant la mairie) :

- Permis de construire (construction d'un bâtiment à usage d'entrepôt) *accordé* : TOUSSAINT Bruno
- Permis de construire (installation d'un bâtiment modulaire et de 3 machines industrielles) *accordé* : SAS Nouvelle Société Gerbois